Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle du cdi

Par **lionel67**, le **06/01/2009** à **22:57**

Bonjour à tous,

Je suis employé en CDI depuis octobre 2008, à l'issue d'un CDD de 15 mois dans la même société. Désirant effectuer une reconversion professionnelle, je souhaiterais mettre fin à mon CDI par rupture conventionnelle et passer un autre diplôme.
Pourrais-je dans ce cas prétendre aux assédics sachant que je n'aurais cumulé que +/- 3 mois en CDI (mais + de 15 mois en CDD)?

Merci d'avance

Lionel

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés